

PREFECTURE DE LA VIENNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES
Bureau du Cadre de Vie et de
l'Environnement
Affaire suivie par : Nadine MORISSET
Téléphone: 05 49 55 71 22
Télécopie: 05 49 55 71 20
Mèl:nadine.morisset@vienne.pref.gouv.fr

A R R E T E n° 2007-D2/B3-221

en date du 6 juillet 2007
portant abandon partiel, renouvellement et extension d'une
carrière de pierre de taille située aux lieux-dits "le Grand Clos
du Breuil " et "Artiges", communes de CHAUVIGNY et
JARDRES exploitée par Monsieur le directeur de la Société
ROCAMAT PIERRE NATURELLE, activité soumise à la
réglementation des installations classées pour la protection de
l'environnement

**Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfet de la Vienne,
Officier de la légion d'honneur,
Officier dans l'ordre national du mérite,**

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 93-3 du 4 janvier relative aux carrières ;

Vu le code du Patrimoine ;

Vu le décret n° 77-1133 en date du 21 septembre 1977 modifié ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de
premier traitement des matériaux de carrière ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans
l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la circulaire interministérielle du 5 novembre 2003 relative à la redevance d'archéologie
préventive ;

VU l'arrêté préfectoral n° 72-D1B2-327 du 31 octobre 1972 autorisant l'exploitation d'une
carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire de Chauvigny et Jardres aux lieux-dits « les
carrières d'Artiges, » « les Basses Plantes », « le Ballet », « le Grand Clos du Breuil »
« Miriblan » et « Roc à Pinte » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-D2B3-218 en date du 28 décembre 1990 autorisant l'exploitation
d'une carrière de calcaire sur la commune de Chauvigny par la Société ROCAMAT au lieu-dit
« le Grand Clos du Breuil » ;

Vu la demande déclarée recevable par l'inspecteur des installations classées le 22 juin 2006
et présentée par Monsieur le directeur de la Société ROCAMAT PIERRE NATURELLE pour
un abandon partiel, un renouvellement et une extension de l'exploitation, aux lieux-dits "le
Grand Clos du Breuil " et "Artiges", communes de CHAUVIGNY, d'une carrière de pierre de
taille, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de
l'environnement ;

Place Aristide Briand - B.P. 589 – 86021 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05 49 55 70 00 – Télécopie : 05 49 88 25 34 – Serveur vocal : 05 49 55 70 70 – Internet : www.vienne.pref.gouv.fr
Guichets ouverts de 8 h 45 à 15 h 15 (et sur rendez-vous jusqu'à 17h) – Autres services ouverts de 8 h 45 à 17 h